

Mercredi 25 août 2021

Dunkerque réinvente la fête des voisins

Parce qu'elle considère qu'organiser une fête des voisins et ainsi proposer un moment de convivialité et de partage entre habitants est un premier niveau d'initiative citoyenne et de participation à la vie de la Cité, la Ville de Dunkerque a décidé de renforcer son aide à tous les Dunkerquois qui souhaitent coordonner une fête des voisins dans leur rue ou au pied de leur immeuble.

Soutenir toujours plus la démocratie participative et les initiatives citoyennes

Alors que Patrice Vergriete, Maire de Dunkerque, a fait de la participation des habitants et de la démocratie de proximité un axe fort de sa politique municipale depuis le début de son premier mandat, et alors que le Conseil municipal de juin dernier a réaffirmé l'importance des dispositifs d'initiative citoyenne et leur pleine relance après la période de crise sanitaire, il est apparu naturel de profiter du report de la fête des voisins 2021 au vendredi 24 septembre pour en renforcer la portée et la dimension conviviale entre habitants.

Ainsi pour cette édition, la Ville de Dunkerque invite les habitants qui souhaitent organiser une fête des voisins à se rapprocher de leur mairie de quartier ou à se rendre sur le site internet de la Ville pour enregistrer leur demande.

Les demandes d'organisateur seront à déposer avant le 16 septembre prochain.

Aide logistique, invitations personnalisables et panier garni offerts par la Ville

Les demandes ainsi déposées permettront aux services municipaux de fournir l'accompagnement adéquat à chaque événement. Une aide logistique pourra ainsi être prévue (arrêté d'occupation du domaine public, banc, tables...) et les organisateurs pourront aussi recevoir un kit de communication composé d'invitations à compléter, d'affichettes personnalisables à poser aux fenêtres ou dans les halls d'immeuble, et de panneaux directionnels pour guide les convives jusqu'au point de rendez-vous.

Et pour manifester encore un peu plus son soutien à ces rencontres entre habitants, la Ville pourra fournir un panier garni, d'une valeur approximative de 50 €, composé de produits achetés dans des commerces locaux. A cette fin, une demande de devis a été transmise à tous les commerçants de bouche de Dunkerque pour les solliciter sur la composition de ces paniers garnis. A ces produits, la Ville ajoutera quelques petits jeux pour enfants (bulles, craies...).

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Enfin, conformément à ses objectifs de préservation de l'environnement et de réduction de l'empreinte écologique des animations, la Ville transmettra aussi aux organisateurs des recommandations en matière de consommation responsable et de gestion des déchets issus du moment de convivialité.

De même, en cette période de nécessaire vigilance sanitaire, elle rappellera comment concilier convivialité et sécurité sanitaire en communiquant une série de recommandations sanitaires.

Pour bénéficier de l'aide de la Ville dans l'organisation d'une fête des voisins

Il suffit de remplir une demande en se rendant sur le site internet de la Ville : www.ville-dunkerque.fr ou dans les mairies de quartiers.

Pour toute demande spécifique relative à l'organisation, les mairies de quartier sont aussi à l'écoute des habitants :

Dunkerque Centre : Tel : 03 28 26 28 45 / mail : dkcentre@ville-dunkerque.fr

Malo Les Bains : Tel : 03 28 26 26 69 / mail : malo@ville-dunkerque.fr

Petite-Synthe : Tel : 03 28 26 25 55 / mail : psynthe@ville-dunkerque.fr

Rosendaël : Tel : 03 28 26 27 77 / mail : rosendael@ville-dunkerque.fr